

# REGLEMENT D'UTILISATION DES COURTS DE TENNIS SAISON D'ETE

## A. DISPOSITIONS GENERALES

1. Les installations sont accessibles toute l'année dès 8h du lundi au vendredi et dès 9h00 les samedis et dimanches. Les courts sont éclairés en soirée jusqu'à 22 heures du 16 avril au 31 octobre.
2. L'utilisation des courts s'effectue toujours d'heure en heure.
3. Les courts sont numérotés de 1 à 5. Le court 5 fait l'objet de dispositions particulières et sera en priorité réservé aux habitants des trois communes. Certains jours, les courts sont prioritairement réservés aux cours et/ou entraînements donnés dans le cadre de l'Ecole de Tennis du club. Le comité peut accorder d'autres priorités à l'Ecole de Tennis.
4. Les noms et prénoms des personnes qui occupent un court doivent être mentionnés sur le tableau de réservation ou en ligne.
5. Un court réservé et non utilisé peut être occupé par d'autres joueurs à partir de la 6<sup>ème</sup> minute sur demande auprès du secrétariat.
6. Les mobilisations de courts pour les diverses compétitions officielles organisées par le club sont toujours prioritaires.
7. L'éclairage des courts est actuellement mis gratuitement à la disposition des membres.
8. L'usage de chaussures de tennis à semelle souple est seul autorisé. Celles de type "jogging" ou "indoor", susceptibles d'abîmer les surfaces de jeu, ne sont pas admises.
9. Une tenue appropriée à la pratique du tennis est de rigueur.
10. L'abandon sur les aires de jeu de tout objet ne servant pas à la pratique du tennis est proscrit. Les joueurs qui emportent sur les courts des bouteilles, gobelets, sièges, etc. ... sont tenus de les reprendre dès qu'ils quittent le court.
11. Les réservations peuvent être faites, soit par internet (via le site du club), soit au secrétariat, par téléphone ou sur place. Pour être valable, la réservation doit comporter deux noms de membres, ou un membre et un invité (voir conditions spéciales pour les invités ci-dessous).
12. Les réservations sont acceptées pour la période « ouverte ». Un joueur ne pourra réserver, 24h à l'avance, qu'un seul terrain. Dès la fin de son heure de jeu, il pourra à nouveau positionner une nouvelle réservation.
13. Dans le cas de panne d'ordinateur, de courant, ou autre incident et pendant la durée de ces incidents, les réservations seront tenues sur un planning manuel. Aucune réclamation pour double réservation liée à un problème technique ne sera admise.
14. Tous les courts sont disponibles pour les réservations, sauf dispositions contraires (priorité Ecole, Interclubs, tournois, entretien, ...).

15. A partir du début de la saison d'hiver, soit le 15 octobre, les règles d'utilisation des courts 1 à 2 sont celles reprises au chapitre traitant de la saison d'hiver.

## **B. INVITATIONS DE JOUEURS NON-MEMBRES DU CLUB**

1. Tout membre payant une cotisation adulte ou junior a droit à des invitations payantes. Les jours et heures pendant lesquels les invités sont autorisés, sont déterminés par le comité.
2. Pour chaque invitation, une redevance fixée par le comité par heure de jeu, sera payée à la réception par le membre qui invite. Le paiement de cette redevance se fera avant d'entrer sur le court.
3. Des exceptions seront accordées par le comité dans le cadre de l'organisation de rencontres amicales et/ou officielles contre d'autres clubs.
4. Dans tous les cas, le membre qui invite s'oblige à inscrire les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de son invité.
5. L'invité, ne bénéficie d'aucune assurance lorsqu'il se trouve dans l'enceinte du club. Il ne peut rendre le club responsable en cas d'accident.
6. Les membres qui invitent sont tenus d'informer tout invité de ce qui précède et, d'une manière générale, de lui faire connaître les modalités d'utilisation des courts et les règlements en vigueur dans le club.
7. En cas de non-respect du présent règlement, toute réservation sera supprimée sans avis préalable.
8. SANCTION : le membre qui n'aura pas respecté les règles concernant les invitations se verra supprimé l'accès à la réservation des courts pendant une durée fixée par le comité.